



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutualité sociale agricole

Question écrite n° 61364

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les difficultés soulevées par le mode de scrutin exagérément majoritaire appliqué aux élections des délégués de la mutualité sociale agricole pour le collège des exploitants agricoles. Le scrutin qui vient de se dérouler a permis de montrer l'attachement du monde agricole à son système de protection sociale avec des taux de participation très élevés : 59 % au niveau national et 74 % dans les Landes pour le 1er collège. Toutefois, l'élection des délégués cantonaux et du conseil d'administration au scrutin majoritaire exclut les syndicats minoritaires de toute représentation à ce dernier, même s'ils ont recueilli 43 % des suffrages comme dans les Landes. Par ailleurs, il existe de très grandes disparités entre les cantons concernant le nombre de voix représentées par un délégué. Cela peut aller de 640 à 64. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement de la démocratie sociale concernant le mode de scrutin à la MSA.

Texte de la réponse

L'élection des délégués à la mutualité sociale agricole du 1er février 2005 a eu lieu dans un cadre législatif et réglementaire rénové, l'ordonnance n° 2004-141 du 12 février 2004 ayant confié aux conseils d'administration des caisses l'organisation de ces élections qui se sont déroulées au moyen du vote par correspondance. La préparation, en 2004, de cette réforme a donné lieu à une large consultation de la profession et toutes les organisations professionnelles qui souhaitaient s'exprimer sur les modifications à apporter ont pu le faire. Aucune demande tendant à substituer au scrutin majoritaire une autre forme de scrutin n'avait alors été formulée par une organisation représentative de personnes non salariées agricoles. 50,29 % des 3 300 000 électeurs du régime agricole ont pris part aux élections et élu 27 000 délégués cantonaux. La participation a progressé de 14,33 points. Ce taux de participation est le plus élevé de toute l'histoire de ces élections. Ces résultats témoignent de la vitalité de la démocratie sociale au sein de la mutualité sociale agricole et renforcent ces élus dans leur rôle de représentation des professions agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61364

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3114

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6438